Fédération des cégeps

POSTE À LA PRÉSIDENCE-DIRECTION GÉNÉRALE

Fonctions

Le président-directeur général est le premier répondant de la planification stratégique de la Fédération des cégeps. À ce titre, il doit identifier et convenir avec le réseau les principaux défis et enjeux du réseau collégial, en déterminer les principales orientations et axes de travail pour les ressources de la Fédération. Il est également responsable de traduire le plan stratégique en plan de travail annuel avec les résultats attendus et les indicateurs de mesure.

Le président-directeur général agit à titre de porte-parole officiel du réseau des 48 cégeps du Québec tant sur le plan médiatique que sur le plan de la représentation publique en général (entrevues dans les médias, conférences de presse, allocutions lors d'événements, etc.)

Le président-directeur général est le négociateur et interlocuteur principal du réseau collégial auprès des instances gouvernementales, c'est-à-dire le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances. À ce titre, il traite du financement du réseau collégial (1,9 G$ par année), de la négociation des conventions collectives, de l'élaboration des politiques et orientations du gouvernement en matière d'enseignement collégial.

Le président-directeur général agit également auprès des sous-ministres en titre, des ministères précités, afin que les décisions gouvernementales mentionnées au paragraphe précédent permettent au réseau collégial de maintenir la qualité de la formation et de se développer dans le respect de sa mission.

Le président-directeur général est le responsable national des contenus et des enjeux du réseau collégial et a la responsabilité de les porter et de les faire cheminer, que ce soit par des avis ou des mémoires devant des commissions parlementaires, au ministre, en vue de décisions au Conseil des ministres, ou au Conseil du Trésor.

Le président-directeur général est nommé par le Conseil des ministres pour siéger au nom du réseau collégial à la Commission des partenaires du marché du travail afin de conseiller le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur les orientations et les politiques gouvernementales en matière d'adéquation formation-emploi. Il siège à cette instance avec les représentants patronaux (président du Conseil du patronat du Québec, le président-directeur général de la Fédération des chambres de commerce du Québec, etc.) les présidents des principales centrales syndicales et les représentants des groupes sociaux et communautaires.

Le président-directeur général représente le réseau collégial en étant membre de plusieurs conseils d'administration tels ceux de la Télé-université, du Conseil du patronat du Québec, etc. Il siège également d'office au conseil d'administration du Centre collégial de services regroupés, une corporation affiliée à la Fédération des cégeps. Il doit de plus maintenir des liens avec des organismes associés au réseau collégial.

Le président-directeur général alimente et oriente les échanges, discussions et décisions lors des instances de la Fédération qui ont lieu tout au long de l'année et qui ont pour but d'établir les positions nationales du réseau collégial. Il agit de manière à assurer la cohésion du réseau collégial. Il s'assure en outre du bon fonctionnement d'une part des cinq commissions permanentes de la Fédération, du forum des directeurs généraux et des directrices générales et du forum des présidents et présidentes de conseil d'administration de collège et, d'autre part, des organismes affiliés tels le Carrefour de la réussite, le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ), le réseau Transtech.

Le président-directeur général est le principal dirigeant de la Fédération des cégeps. À ce titre, il est responsable de la gestion de l'ensemble des ressources et activités de l'organisation. Il voit à la qualité des services rendus aux membres. Il maintient des liens étroits avec chaque direction de collège et leur offre un soutien conseil.